

Guide pratique de la laïcité à la RATP : la barbe islamique sera-t-elle encore autorisée ?

Ce guide pour « managers » vient de paraître le 31 janvier 2013.

En première analyse, il est remarquable.

Ses références au rappel du droit français sont claires : l'entreprise n'est pas un lieu d'expression religieuse, quelle que soit sa forme.

Bien sûr, lorsqu'elle cause :

– discrimination, sexisme, injures, harcèlements, mépris, haine, menaces, diffamations, non respect d'autrui, etc.... vis-à-vis des collègues de travail, en particulier femmes,...

– mais aussi par des exigences d'aménagements de la trame quotidienne de l'entreprise : repas, congés, refus de suivi médical autre qu'homo-sexué, prières en salles de repos, prosélytisme, tracts, etc....

Le guide rappelle justement que les signes ostentatoires d'appartenance religieuse sont rigoureusement proscrits.

Tous les laïques ne peuvent que soutenir dans l'enthousiasme ces fermes recommandations.

MAIS, de mauvais esprits pourraient infiltrer des nuances dans la détermination de la RATP à les appliquer dans la réalité.

1) En l'an 2000, un rapport interne de la RATP aboutissait globalement aux mêmes constatations, mais vantait les

richesses de la diversité tout en constatant « dérapages quotidiens, absentéisme, propos anti homosexuels, racisme, discrimination et mépris des femmes... »

L'ensemble était noyé dans un langage abscons où l'on pouvait reconnaître la patte de sociologues marquée idéologiquement.

Apparemment, les remèdes en termes ronflants proposés (« projet sociotechnique », « diminuer le plafond de verre » ou « faire s'approprier les raisonnements pertinents... ») n'ont pas été suivis d'effets, et n'ont, au contraire, en rien limités depuis 13 ans l'aggravation et la multiplication des problèmes alors dénoncés.

2) Les syndicats semblent s'être progressivement plus « convertis » à une forme de défense communautaire qu'à celle de l'ensemble des travailleurs.

L'exemple récent de la vidéo témoignant de la souffrance des conductrices de bus illustre bien cette dérive :

[youtube]0_-ENQrnLDU[/youtube]

(https://www.youtube.com/watch?v=0_-ENQrnLDU)

Les syndicats Sud-RATP et CGT (mais pas la CFDT) ont conspué les témoignages de ces femmes, jusqu'à les traiter de menteuses ou d'idiotes manipulées, et ont minimisé, voire soutenu les comportements des fanatiques persécuteurs en déniaient la réalité de l' « ambiance » dans des lieux de la RATP.

Comment, dès lors, pourront-ils imposer le respect de la laïcité à leurs coreligionnaires, d'autant que certains d'entre eux la confondent avec le blasphème, voire le racisme ?

3) Le doute sur la détermination de cet excellent projet de lutte contre l'intrusion religieuse sur les lieux de travail ne peut que se renforcer par les « exemples » sélectionnés

dans ce Guide :

Apparemment, les témoins de Jéhovah, les Raëliens, et les chanteurs psalmodiant, vu leur nombre certes considérable, perturberaient leurs collègues de travail, mais certains religieux se référant eux-mêmes à l'ISLAM pour justifier leurs comportements séparatistes et agressifs, ne sont jamais NOMMÉS (pour « préserver la paix sociale », comme affirmait la hiérarchie locale de la RATP ?).

4) Pourtant, un TEST devrait lever toutes pensées suspicieuses à l'égard de la bonne foi du nouveau guide de la laïcité à la RATP :

Il existe un signe OSTENTATOIRE religieux dont personne ne parle, mais qui « saute aux yeux » de qui regarde et voit : le port d'un certain style de barbe taillée, si caractéristique d'une référence aux courants les plus fanatiques de l'islam et non à un simple souci esthétique.

Si ce « stigmatisme » symbolique n'est pas remis en cause dans les entreprises, le respect de la laïcité restera longtemps encore lettre morte, accommodement bricolé, leurre pour naïfs et ouverture aux interminables revendications religieuses des plus extrémistes.

Nous jugerons sur pièces.

Guy SAUVAGE